

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID : 074-267401214-20230510-DEL202309-DE

S<sup>2</sup>LO

**COMMUNE D'ARGONAY**  
**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Séance du 10/05/2023 – DEL2023/09**

Date de convocation :  
03/05/2023

**Nombre de Membres**  
en exercice : 09  
- Présents : 06 - Votants : 09 - Procurations : 03

Etaient présents : Arnaud CORIN, Françoise DEVENAS, Christine DUFOUR, Emilie GUILLOIS, Niels GRENET, Margaux VALLÉE

Avait donné procuration : Gilles FRANÇOIS à Christine DUFOUR, Sarah KAYA à Emilie GUILLOIS, Mélisa THOMAS-FERRANDINI à Margaux VALLÉE

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Margaux VALLÉE

DOMAINE  
7.1 Décision budgétaire

**2023/09 (01/02) – Convention constitutive de groupement de commande permanent entre le CCAS et la Commune d'Argonay**

Rapporteur : Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS

La commune d'Argonay se propose de coordonner un groupement de commandes permanent entre elle et le CCAS d'Argonay pour tout type de marchés publics ou accords-cadres dans diverses familles d'achats en matière de fournitures et de services, ayant pour objet la satisfaction de besoins identiques, sans distinction de procédures ou de montants.

Cette convention sera établie pour la durée résiduelle du mandat électoral en application de l'article L.2113.6 du code de la commande public (CCP).

**Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration,**

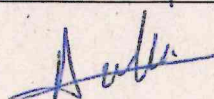
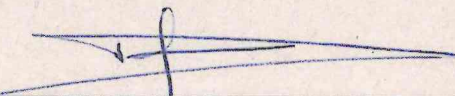
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion du CCAS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,  
jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme, suivent les signatures,

La Vice-Présidente du CCAS,  
Christine DUFOUR

Le secrétaire,  
Margaux VALLÉE



Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID : 074-267401214-20230510-DEL202310-DE

S<sup>2</sup>LOW

<b>COMMUNE D'ARGONAY</b> <b>DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b> <b>Séance du 10/05/2023 – DEL2023/10</b>	
Date de convocation : 03/05/2023	<b>Nombre de Membres</b> en exercice : 09 - Présents : 06 - Votants : 09 - Procurations : 03
<u>Etaient présents</u> : Arnaud CORIN, Françoise DEVENAS, Christine DUFOUR, Emilie GUILLOIS, Niels GRENET, Margaux VALLÉE	
<u>Avait donné procuration</u> : Gilles FRANÇOIS à Christine DUFOUR, Sarah KAYA à Emilie GUILLOIS, Mélisa THOMAS-FERRANDINI à Margaux VALLÉE	
<u>Absent excusé</u> : /	
<u>Secrétaire de séance</u> : Margaux VALLÉE	
DOMAINE 7.1 Décision budgétaire	

### **2023/10 (02/02) – Versement d'une subvention exceptionnelle au club des aînés**

Rapporteur : Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS

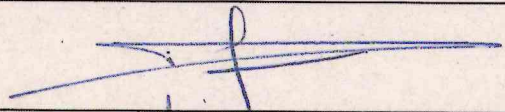
Le club des aînés demande au CCAS, à titre exceptionnel, une aide financière pour la prise en charge partielle du transport des adhérents, dont le devis s'élève à hauteur de 795 €, le vendredi 9 juin 2023 pour se rendre au restaurant « Les Cornettes » à la chapelle d'Abondance dans le cadre des 20 ans d'existence du club.

**Oui l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 350 € au club des aînés pour le vingtième anniversaire du club.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,  
jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme, suivent les signatures,

<i>La Vice-Présidente du CCAS, Christine DUFOUR</i>	
<i>Le secrétaire, Margaux VALLÉE</i>	